

SESAME AUTISME NORMANDIE

Association

25 bis route Houppeville

76960 NOTRE DAME DE BONDEVILLE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Rouen

7 rue Berthe Morisot
76100 Rouen

 +33 (0)2 35 88 62 00

Le Havre

82 rue Jules Siegfried
76600 Le Havre

 +33 (0)2 35 22 11 75

SAS au capital de 150 000 €
RCS Rouen 680 500 998

SESAME AUTISME NORMANDIE**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES****SUR LES COMPTES ANNUELS****Exercice clos au 31 décembre 2025**

Aux Membres de l'Association,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Association SESAME AUTISME NORMANDIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport qui font ressortir un excédent de l'exercice de 1 719 821 € et un total bilan de 22 993 894 €.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entité à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans le paragraphe « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes.

La note « Changements de méthode comptable » présente les conséquences de l'application du règlement ANC 2023-03 en liaison avec l'application du règlement ANC 2022-06 à compter du 1^{er} janvier 2025. Cette note expose notamment les retraitements de présentation opérés dans le bilan et le compte de résultat afin de permettre la comparabilité entre les deux exercices résultant desdits retraitements.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Les modalités de suivi et de comptabilisation des fonds dédiés, notamment ceux résultant de financements affectés et de reports de crédits non consommés, ainsi qu'au traitement des produits de tarification du secteur médico-social. Nos diligences ont consisté à apprécier la conformité des méthodes comptables retenues avec les dispositions réglementaires applicables, à examiner la justification des soldes de fonds dédiés figurant au bilan, ainsi qu'à vérifier la correcte affectation des ressources aux emplois correspondants, au regard des engagements pris auprès des autorités de tarification.
- Les modalités de reconnaissance des produits de tarification, leur rattachement à l'exercice, ainsi que leur cohérence avec les notifications budgétaires, les états réalisés des recettes et des dépenses et les données issues de la comptabilité analytique. Ces travaux nous ont permis d'apprécier le caractère approprié des principes comptables appliqués et le caractère raisonnable des estimations retenues par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres de l'Association.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;



- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rouen, 06/19/2026 | 15:46 CEST

RéMétis

Société Commissaire aux Comptes Inscrite

Signé par :

A2E354EF583948E...

Pierre-Yves DELARUE

COMPTES ANNUELS
ANNEXES AU RAPPORT

Article	Titre	Si applicable	Si non applicable *
Art 431-2	Description du modèle économique de l’entité	Pages 6 - 7	
Art 831-1	Principes généraux	Page 5	
Art 831-2	Changements comptables	Page 6	
Art 831-3	Changements comptables - Informations complémentaires	Page 6	
Art 832-1	Mouvements des postes d’immobilisations, amortissements et dépréciations	Pages 11-12	
Art 832-2	Précisions sur les postes d’immobilisations, amortissements et dépréciations	Pages 11-12	
Art 832-3	Réévaluation des immobilisations corporelles et financières		L'Association n'est pas concernée
Art 832-4	Précisions sur certains éléments d’actif immobilisé		L'Association n'est pas concernée
Art 431-3	Actifs inaliénables		L'Association n'est pas concernée
Art 431-4	Donations temporaires d’usufruit (DTU)		L'Association n'est pas concernée
Art 832-5	Informations relatives aux filiales et participations		L'Association n'est pas concernée
Art 832-6	Titres immobilisés de l’activité de portefeuille		L'Association n'est pas concernée
Art 832-7	Précisions sur les stocks et les en-cours		L'Association n'est pas concernée
Art 832-8	Dépréciations de l’actif circulant	Page 13	
Art 832-9	Etat des échéances des créances à la clôture de l’exercice	Page 14	
Art 832-10	Précisions sur certains postes d’actif		L'Association n'est pas concernée
Art 832-11	Capitaux		L'Association n'est pas concernée
Art 431-5	Fonds propres non APG	Page 19	
Art 153-2	Détail de l’excédent ou du déficit effectif		L'Association n'est pas concernée
Art 431-5	Titres associatifs		L'Association n'est pas concernée
Art 431-6	Fonds dédiés	Page 20	
Art 431-7	Fonds reportés liés aux legs ou donations		L'Association n'est pas concernée
Art 832-12	Actions propres		L'Association n'est pas concernée
Art 832-13	Provisions et passifs éventuels		L'Association n'est pas concernée
Art 832-14	Précisions sur les provisions significatifs et certains passifs éventuels	Pages 8 - 9 - 10	
Art 832-15	Etat des échéances des dettes à la clôture de l’exercice	Page 14	
Art 832-16	Précisions sur les dettes	Page 24	
Art 832-17	Précisions sur certains postes de passif	Pages 8 - 9	
Art 832-18	Ventilation du Chiffre d’affaires / produits d'exploitation	Page 23	
Art 431-8	Legs, donations et assurances-vie		L'Association n'est pas concernée
Art 431-9	Concours publics et subventions	Page 23	
Art 832-19	Précisions relatives à certains éléments		L'Association n'est pas concernée
Art 832-20	Honoraires des commissaires aux comptes	Page 32	
Art 832-21	Produits et charges inscrits en résultat exceptionnel au cours de l’exercice	Page 31	
Art 833-1	Modification de la législation fiscale postérieure à la date de clôture		L'Association n'est pas concernée
Art 833-2	Crédits d’impôts		L'Association n'est pas concernée
Art 833-3	Informations relatives aux corrections de valeurs		L'Association n'est pas concernée
Art 833-4	Informations complémentaires relatives au régime fiscal		L'Association n'est pas concernée
Art 431-10	Contributions volontaires en nature	Page 22	
Art 431-11	Mises à disposition gratuites de biens		L'Association n'est pas concernée
Art 834-1	Informations au titre des opérations réalisées avec des parties liées		L'Association n'est pas concernée
Art 431-12	Transactions avec les contreparties		L'Association n'est pas concernée
Art 834-2	Informations spécifiques pour les sociétés anonymes		L'Association n'est pas concernée
Art 835-1	Avances, crédits et engagements		L'Association n'est pas concernée
Art 835-2	Rémunérations	Page 29	
Art 431-13	Informations relatives aux opérations et engagements envers les dirigeants		L'Association n'est pas concernée
Art 836-1	Engagements hors bilans donnés et reçus	Pages 25 - 26	
Art 836-2	Engagements hors bilans complément relatif aux entités liées		L'Association n'est pas concernée
Art 836-3	Engagements pris en matière de crédit-bail		L'Association n'est pas concernée
Art 836-4	Engagements pris en matière de crédit-bail - informations complémentaires		L'Association n'est pas concernée
Art 836-5	Autres opérations non inscrites au bilan		L'Association n'est pas concernée
Art 837-1	Informations relatives à l’effectif	Page 30	
Art 837-2	Informations relatives à l’effectif par catégorie	Page 30	
Art 838-1	Informations données par les sociétés émettrices de bons de souscription		L'Association n'est pas concernée
Art 838-2	Informations relatives aux plans d’options d’achat ou de souscription d’actions et plans d’attribution d’actions gratuites aux salariés		L'Association n'est pas concernée
Art 838-3	Informations relatives aux certificats de valeur garantie, de bons de cession de valeur garantie et instruments assimilés		L'Association n'est pas concernée
Art 838-4	Informations relatives aux contrats à long terme		L'Association n'est pas concernée
Art 838-5	Informations relatives aux opérations d’échange		L'Association n'est pas concernée
Art 838-6	Informations relatives aux quotas d’émission de gaz à effet de serre et instruments assimilés		L'Association n'est pas concernée
Art 838-7	Informations relatives aux CEE		L'Association n'est pas concernée
Art 838-8	Informations relatives aux remises accordées à un débiteur par ses créanciers dans le cadre du règlement des difficultés des entreprises		L'Association n'est pas concernée
Art 838-9	Informations relatives aux opérations de désendettement de fait		L'Association n'est pas concernée
Art 838-10	Informations relatives à la vente à réméré		L'Association n'est pas concernée
Art 838-11	Informations relatives aux actifs donnés en garantie dans le cadre de contrats de garantie financière assortis d’un droit de réutilisation		L'Association n'est pas concernée
Art 838-12	Informations relatives aux opérations de fiducie		L'Association n'est pas concernée
Art 838-13	Informations relatives aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture		L'Association n'est pas concernée
Art 838-14	Informations relatives aux fusions et opérations assimilées		L'Association n'est pas concernée
Art 838-15	Informations relatives aux jetons émis et aux jetons détenus		L'Association n'est pas concernée
Art 838-16	Informations relatives aux actifs numériques des prestataires de services sur actifs numériques		L'Association n'est pas concernée
Art 838-17	Informations relatives à la formation professionnelle		L'Association n'est pas concernée
Art 838-18	Informations relatives aux fonds non remboursables et aux avances		L'Association n'est pas concernée
Art 838-19	Rémunération d’un service au moyen d’un instrument de capitaux propres à émettre		L'Association n'est pas concernée

* L'Association n'est pas concernée, l'élaboration des présents comptes annuels ne nécessitant pas d'informations ou de précisions relatives à l'article mentionné

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non exigé (I)					
Frais d'établissement (II)		52 981,70	24 548,53	28 433,17	2 367,25
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	209 040,35	167 512,74	41 527,61	41 109,92
	Indemnités de non-rétablissements				
	Autres immobilisations incorporelles	5 462,16	5 462,16		
	Immobilisations en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	922 818,75	17 112,06	905 706,69	911 022,50
	Constructions	12 264 377,25	4 370 107,82	7 894 269,43	8 444 199,96
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	1 449 432,85	1 108 256,46	341 176,39	259 305,53
	Autres immobilisations corporelles	3 034 150,54	2 159 315,51	874 835,03	958 001,51
	Immobilisations en cours, avances et acomptes				29 495,88
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
ACTIF CIRCULANT	Participations à des organismes coopératifs agr.				
	Autres participations	42 379,74		42 379,74	41 571,49
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	35 938,34		35 938,34	52 883,26
	Total de l'actif immobilisé (III)	17 963 599,98	7 827 766,75	10 135 833,23	10 737 590,05
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approv.				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				342,00
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (2)				
	Créances associés coopérateurs et cptes ratt.				
	Créances clients et comptes rattachés	4 350 251,55	185 995,91	4 164 255,64	353 383,74
	Autres créances	325 894,36	10 598,18	315 296,18	6 156 655,68
	Charges constatées d'avance	79 615,45		79 615,45	92 992,47
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	752 136,66		752 136,66	752 136,66
	DISPONIBILITES	7 518 323,87		7 518 323,87	3 624 066,91
	Total de l'actif circulant (IV)	13 026 221,89	196 594,09	12 829 627,80	10 979 577,46
	Frais d'émission d'emprunt (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecart de conversion et diff. d'éval. - Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	31 042 803,57	8 048 909,37	22 993 894,20	21 719 534,76

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an
(2) dont créances à moins d'un an

Bilan Passif

		31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-06			
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	592 972,50	592 972,50
	Fonds propres complémentaires	225 224,16	224 819,16
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	665 975,87	673 975,87
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	4 071 885,43	4 099 846,52
	<i>dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	3 864 999,72	3 871 831,87
	Autres		
Autres fonds propres	Report à nouveau	298 618,12	384 967,99
	Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	(179 278,39)	(1 688 417,87)
	Excédent ou déficit de l'exercice	1 719 820,88	1 415 957,46
	<i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>		
	Situation nette (sous-total)	7 395 218,57	5 704 121,63
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	1 448 871,78	1 504 476,71
	Provisions réglementées	1 203 057,13	795 675,80
	Total I	10 047 147,48	8 004 274,14
Fonds reportés et dédiés	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
Provisions	Droits du concédant		
DETTE	Total II		
DETTE	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	955 724,29	972 893,66
DETTE			
	Total III	955 724,29	972 893,66
DETTE	Provisions pour risques	47 765,16	78 045,66
	Provisions pour charges	793 944,46	447 489,52
DETTE			
	Total IV	841 709,62	525 535,18
DETTE	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	6 550 656,29	8 638 330,87
	Emprunts et dettes financières divers	38 011,38	
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		97 429,84
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	814 744,16	894 004,14
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	2 054 473,29	2 064 955,55
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	1 679 556,69	507 385,38
	Produits constatés d'avance	11 871,00	14 726,00
DETTE			
	Total V	11 149 312,81	12 216 831,78
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (VI)			
TOTAL GENERAL (I à VI)		22 993 894,20	21 719 534,76

Compte de Résultat 1/2

		31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-06			
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	3 187,00	4 222,00
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	1 139 312,98	1 077 429,10
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	17 748 185,19	16 372 356,52
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	16 510,75	
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	174 648,58	319 817,10
	Utilisations des fonds dédiés	241 803,78	52 241,28
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	736 670,00	
	Autres produits	318 277,95	229 960,40
Total des produits d'exploitation		20 378 596,23	18 056 026,40
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	4 624 123,75	4 288 696,16
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	1 067 208,14	1 021 855,10
	Salaires	7 899 795,37	7 673 965,32
	Cotisations sociales	2 623 785,11	2 589 298,99
	Dotation aux amortissements et dépréciations	676 420,94	630 404,98
	Dotation aux provisions	426 330,67	47 440,46
	Reports en fonds dédiés	225 227,37	207 050,52
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	357 966,33	
	Autres charges	128 714,75	2 244,64
Total des charges d'exploitation		18 029 572,43	16 460 956,17
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 349 023,80	1 595 070,23

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-06			
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 349 023,80	1 595 070,23
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	3 393,09	3 228,13
	Autres intérêts et produits assimilés	6 248,43	6 532,44
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		9 641,52	9 760,57
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	228 472,11	270 227,33
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		228 472,11	270 227,33
RESULTAT FINANCIER		(218 830,59)	(260 466,76)
RESULTAT COURANT avant impôts		2 130 193,21	1 334 603,47
	Produits exceptionnels		124 651,34
	Charges exceptionnelles	407 381,33	43 297,35
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(407 381,33)	81 353,99
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		2 991,00	
TOTAL DES PRODUITS		20 388 237,75	18 190 438,31
TOTAL DES CHARGES		18 668 416,87	16 774 480,85
EXCEDENT ou DEFICIT		1 719 820,88	1 415 957,46
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature		490,89	
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL		490,89	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature		490,89	
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL		490,89	

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **22 993 894** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **20 388 238** euros et un total **charges** de **18 668 417** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **1 719 821** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les présents comptes ont été arrêtés en application du Plan Comptable Général conformément aux règlements suivants :

- Règlement de l'ANC 2019-04 du 8 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non-lucratif ;
- Règlement de l'ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général ;
- Règlement de l'ANC 2023-03 du 7 juillet 2023 relatif à la modernisation des états financiers modifiant plusieurs règlements, en coordination avec le règlement ANC 2022-06, dont le règlement de l'ANC n°2018-06.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation n'a été apporté.

Règles et Méthodes Comptables

L'élaboration des présents comptes annuels n'a pas nécessité d'adapter et/ou de déroger aux principes généraux.

Changements de méthode comptable

L'Association a appliqué le règlement ANC 2023-03 du 7 juillet 2023 relatif à la modernisation des états financiers, modifiant plusieurs règlements, en coordination avec le règlement ANC 2022-06, dont le règlement de l'ANC n°2018-06, à compter du 1er janvier 2025. Les impacts en matière de présentation des comptes annuels sont les suivants :

- les reprises de subventions d'investissements qui apparaissaient en produits exceptionnels sont désormais incluses dans les produits d'exploitation : subventions d'exploitation ;
- les produits de cession des immobilisations qui apparaissaient en produits exceptionnels figurent désormais en produits d'exploitation : autres produits ;
- la valeur comptable des immobilisations cédées qui apparaissait en charges exceptionnelles figure désormais en charges d'exploitation : autres charges ;
- les transferts de charges d'exploitation relatifs aux remboursements d'assurance qui apparaissaient en produits d'exploitation : transfert de charges figurent désormais en produits d'exploitation : autres produits ;
- les transferts de charges d'exploitation relatifs aux reprises d'avantage en nature véhicule qui apparaissaient en produits d'exploitation : transfert de charges figurent désormais en charges d'exploitation : charges de personnel - salaires et traitements.

Présentation de l'association

L'association Sésame Autisme Normandie a pour objet :

- Assurer l'accueil et l'écoute des familles d'enfants, d'adolescents ou d'adultes handicapés par suite d'autisme ou de trouble envahissant du développement.
- Etudier leurs besoins, leur fournir les renseignements nécessaires.
- Représenter et défendre leurs intérêts sur le plan départemental et national.
- En Haute-Normandie, favoriser la création, créer et faire fonctionner toutes structures d'éducation, d'accueil, de travail ou de soins nécessaires au développement des personnes atteintes de ces troubles.
- Favoriser leur insertion sociale.
- Promouvoir les actions scientifiques relatives aux problèmes concernés et favoriser l'enseignement spécifique aux thérapeutes spécialisés.

Règles et Méthodes Comptables

L'association propose un accompagnement médico-social et sanitaire dans 9 structures :

- Hôpital de jour Alfred Binet à Darnétal (76160),
- Institut Médico-Educatif à Saint-Etienne-du-Rouvray (76800),
- Unité d'Enseignement en Maternelle Autisme à Rouen (76000),
- Service d'Education Spéciale, de Soins et d'Aide à Domicile à Bois-Guillaume (76230),
- Atelier de jour à Notre-Dame de Bondeville (76960),
- Foyer d'hébergement à Notre-Dame de Bondeville (76960),
- Maison d'Accueil Spécialisé à Notre-Dame de Bondeville (76960),
- Foyer d'Accueil Médicalisé à Saint-Victor l'Abbaye (76890),
- Foyer d'Accueil Médicalisé à Epaignes (27760).

Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue de chaque composant.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Gros oeuvre	Linéaire 30 à 60 ans
Plomberie	Linéaire 10 à 50 ans
Electricité	Linéaire 15 à 25 ans
Menuiserie	Linéaire 15 à 35 ans
Matériel détection alarme	Linéaire 5 à 10 ans
Matériel et outillage	Linéaire 3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire 5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire 5 ans
Autres	Linéaire 1 à 10 ans

Les immobilisations ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Provisions réglementées

Ce poste regroupe les provisions constituées conformément aux obligations spécifiques imposées par la réglementation budgétaire (instruction budgétaire et comptable M22) incluant :

- Différence de réalisation d'éléments d'actif (contrepartie des produits financiers et plus-values de cession affectées en ressource de la section d'investissement)
- Provision pour charges (fonds affectés par les financeurs en provision pour travaux et/ou restructuration).

Règles et Méthodes Comptables

Provisions pour pensions, retraites et versements similaires

L'association a fait le choix, conformément à l'article 324-I du PCG, de provisionner les engagements de retraite et avantages similaires. La provision figurant au passif du bilan est de 415 442.61 €.

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Les hypothèses retenues dans le calcul sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3.96%
- Age de départ : 64 ans

Provision pour congés payés

Conformément à la réglementation en vigueur, le montant de la provision pour congés payés, charges comprises, non acceptée par les financeurs a été comptabilisée au débit du compte 115922 "Report à Nouveau - Dépenses pour congés payés" et figure au passif du bilan.

La variation de la provision, charges incluses, a été portée par affectation de résultat au passif du bilan au débit du compte 15922 "Report à Nouveau - Dépenses pour congés payés".

Contributions volontaires en nature

A la date d'arrêté des comptes, la procédure de recensement des heures de bénévolat à même d'assurer une information fiable et pertinente des contributions volontaires en nature n'a pu être mise en place compte tenu des contraintes et des projets auxquels l'Association a dû faire face au cours de cet exercice. En conséquence, les heures de bénévolat n'ont pu être valorisées.

Dons et cotisations

Les cotisations perçues sur cet exercice s'élèvent à 3 187 €.

Les dons affectés à des projets définis ont été portés en produits pour un total de 17 141.13 €. La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée en comptes de passif en fonds dédiés.

Règles et Méthodes Comptables

Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice 2025 marque la 1ère année de pleine activité des services ouverts au cours de l'exercice 2024, à savoir la MAS Inclusive, le Dispositif de Ressources Inclusives dans les Murs de l'Ecole (DRIME) et l'UEMA Malot. Des financements pérennes supplémentaires avaient été obtenus pour faire face aux coûts occasionnés.

Des bénéficiaires en situation complexes ont pu être accueillis grâce à des financements non reconductibles octroyés par l'ARS. Le caractère non reconductible de ces financements a nécessité un recours à du personnel en intérim.

L'association a bénéficié au cours de l'exercice de 437 440.10 € de Crédits Non Reconductibles (CNR) et Fonds Exceptionnels.

L'association a cédé, au cours de l'exercice, plusieurs biens immobiliers (une maison et 3 lots immobiliers) appartenant à l'IME l'Escale. Conformément aux dispositions du plan comptable applicable au secteur social et médico-social, une dotation aux provisions réglementées de 404 561.33 € a été constituée afin de neutraliser l'impact de la plus-value de cession immobilière sur le résultat. Ce mécanisme, propre au cadre tarifaire ESMS, vise à isoler les produits de cession d'actifs du résultat opérationnel servant de base à la tarification, et à affecter ces ressources à la compensation future des charges d'amortissement et d'investissement.

L'association, comme l'ensemble du secteur, fait face à des difficultés d'attractivité de ses métiers, ce qui complique l'accompagnement des bénéficiaires.

Evénements significatifs postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif postérieur à la clôture n'est à signaler.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvc	
Règlement ANC 2022-06							
INCORPORELLES	Frais d'établissement	32 709,29		27 496,69		7 224,28	52 981,70
	Frais de développement						
	Autres immobilisations incorporelles	201 812,51		12 690,00			214 502,51
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	234 521,80		40 186,69		7 224,28	267 484,21
CORPORELLES	Terrains	922 818,75					922 818,75
	Constructions sur sol propre	12 597 351,26				470 860,35	12 126 490,91
	sur sol d'autrui	6 151,32					6 151,32
	instal. agencet aménagement	131 735,02					131 735,02
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 315 254,50		150 534,79		16 356,44	1 449 432,85
	Instal., agencement, aménagement divers	2 371 470,12		143 071,57		802 574,69	1 711 967,00
	Matériel de transport	19 547,01				18 871,30	675,71
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	1 271 668,85		51 424,68		1 585,70	1 321 507,83
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours	29 495,88				29 495,88	
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	18 665 492,71		345 031,04		1 339 744,36	17 670 779,39	
FINANCIERES	Participations	41 571,49		808,25			42 379,74
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	54 517,35		150,00	18 179,01	550,00	35 938,34
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	96 088,84		958,25	18 179,01	550,00	78 318,08
TOTAL		18 996 103,35		386 175,98	18 179,01	1 347 518,64	18 016 581,68

Amortissements

Règlement ANC 2022-06			Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
						Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement			30 342,04	1 430,77	7 224,28	24 548,53	
	Frais de développement							
	Fonds commercial							
	Autres immobilisations incorporelles			160 702,59	12 272,31		172 974,90	
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				191 044,63	13 703,08	7 224,28	197 523,43
CORPORELLES	Terrains			11 796,25	5 315,81		17 112,06	
	Constructions sur sol propre			4 225 550,55	305 008,63	226 473,15	4 304 086,03	
	sur sol d'autrui			6 151,31			6 151,31	
	instal. agencement aménagement			59 335,78	534,70		59 870,48	
	Instal technique, matériel outillage industriels			1 055 948,97	68 663,93	16 356,44	1 108 256,46	
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			1 727 539,31	111 535,48	713 688,85	1 125 385,94	
	Matériel de transport			19 547,05		18 871,30	675,75	
	Matériel de bureau, mobilier			957 598,11	76 801,13	1 145,42	1 033 253,82	
	Emballages récupérables et divers							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				8 063 467,33	567 859,68	976 535,16	7 654 791,85
TOTAL				8 254 511,96	581 562,76	983 759,44	7 852 315,28	

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	

Frais d'établissement						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
TOTAL IMMOB INCORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal, agencement, aménag.						
Instal. technique matériel outillage industriels						
Instal générales Agenct aménagt divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique, mobilier						
Emballages récupérables, divers						
TOTAL IMMOB CORPORELLES						
Frais d'acquisition de titres de participation						
TOTAL						
TOTAL GENERAL NON VENTILE						

Provisions

Règlement ANC 2022-06		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres	795 675,80	407 381,33		1 203 057,13
	PROVISIONS REGLEMEENTEES	795 675,80	407 381,33		1 203 057,13
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	78 045,66	42 765,16	73 045,66	47 765,16
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	447 489,52	5 063,66	37 110,57	415 442,61
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres		378 501,85		378 501,85
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	525 535,18	426 330,67	110 156,23	841 709,62
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	1 634,09		1 634,09	
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	145 099,32	84 260,00	43 363,41	185 995,91
	Autres		10 598,18		10 598,18
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	146 733,41	94 858,18	44 997,50	196 594,09
TOTAL GENERAL		1 467 944,39	928 570,18	155 153,73	2 241 360,84
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			521 188,85 407 381,33	153 519,64	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	35 938,34		35 938,34
	Clients, usagers douteux ou litigieux	188 718,50	188 718,50	
	Autres créances clients, usagers	4 161 533,05	4 161 533,05	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	546,49	546,49	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	325 347,87	325 347,87	
	Charges constatées d'avance	79 615,45	79 615,45	
TOTAL DES CREANCES		4 791 699,70	4 755 761,36	35 938,34
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	1 122,25	1 122,25		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	6 549 534,04	351 531,89	1 436 168,16	4 761 833,99
	Emprunts et dettes financières divers	38 011,38	38 011,38		
	Fournisseurs et comptes rattachés	814 744,16	814 744,16		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	989 672,09	989 672,09		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	763 879,56	763 879,56		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	300 921,64	300 921,64		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	1 679 556,69	1 679 556,69		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	11 871,00	11 871,00		
TOTAL DES DETTES		11 149 312,81	4 951 310,66	1 436 168,16	4 761 833,99
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		331 241,48			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Charges à payer

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		1 565 791
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		38 448
INTERETS COURUS	38 011	
INTERETS COURUS A PAYER	436	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		220 869
Fournisseurs facture non parvenues	220 869	
Dettes fiscales et sociales		1 264 551
DETTES PROVISIONNEES CPA	708 596	
CAP PROV S/ RECUP	116 051	
Personnel autres charges	20 439	
CHARGES SOCIALES SUR CONGES A PAYER CPA 2	248 008	
CHARGES SOCS/PROV RECUP	40 618	
AUTRES CHARGES A PAYER	9 606	
Etat, charges à payer et produ	1 500	
CHARGES A PAYER	20 776	
CHARGES FISCALES SUR CONGES A PAYER CPA	85 031	
CHARGES FISC S/PROV RECUP	13 926	
Autres dettes		41 923
AUTRES CHARGES A PAYER	41 923	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			79 615
Charges constatées d'avance d'exploitation		79 615	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			79 615

--

Produits à recevoir

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		312 553
Autres créances		312 553
	AVOIRS A RECEVOIR	
	Intérêts courus à recevoir	
	PRODUITS A RECEVOIR	
	26 838	
	809	
	284 906	

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION Produits constatés d'avance d'exploitation		11 871,00	11 871,00
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			11 871,00

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds propres				
- Valeur du patrimoine intégré	592 972,50			592 972,50
- Fonds statutaires				
- Apports sans droit de reprise	224 819,16	405,00		225 224,16
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires				
Réserves pour investissements	228 014,65		21 128,94	206 885,71
Réserves de trésorerie	3 871 831,87	87 123,63	93 955,78	3 864 999,72
Autres réserves				
Report à nouveau	384 967,99	36 880,94	123 230,81	298 618,12
Résultat de l'exercice	1 415 957,46	1 719 820,88	1 415 957,46	1 719 820,88
Autres fonds associatifs				
- Apports avec droit de reprise	673 975,87		8 000,00	665 975,87
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisé				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs	(1 688 417,87)	1 933 092,76	423 953,28	(179 278,39)
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'équipement	1 504 476,71	72 176,48	127 781,41	1 448 871,78
Subventions d'investissement reçues avec obligation d'amort.				
Taxe d'apprentissage affectée aux équipements scolaires				
Autres subventions d'investissement				
Droits des propriétaires				
TOTAL	7 208 598,34	3 849 499,69	2 214 007,68	8 844 090,35

Subventions d'exploitation						769 978,36	
Fonds dédiés sur subvention de foncti	4 940,84	4 340,00				9 280,84	
Fonds dédiés qualité vie travail							
Fonds dédiés réduction énergie	58 214,00		58 214,00				
Fonds dédiés stagiaires	86 618,16		4 415,25			82 202,91	
Fonds dédiés 5e MAS	33 041,55		14 057,61			18 983,94	
Fonds dédiés loyers	171 101,30					171 101,30	
Fonds dédiés pour investissement	234 311,22					234 311,22	
Fonds dédiés disp. spécifique E. Frebou	92 976,69	54 156,46	92 976,69			54 156,46	
Autres fonds dédiés	94 386,81	105 961,91	69 032,28			131 316,44	
Fonds dédiés non affectés	86 070,80					86 070,80	
Contributions financières d'autres org.						94 309,91	
Fonds dédiés RTT	8 164,71					8 164,71	
Ressources liées à la générosité du public						102 474,62	
Fonds dédiés sur dons manuels	103 067,58		592,96			102 474,62	
Fonds dédiés sur dons boulangerie		57 661,05				57 661,05	
TOTAL	972 893,66	222 119,42	239 288,79			955 724,29	

Variation des Subventions d'Investissement

	Subventions à la clôture 31/12/2024	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture 31/12/2025
Subventions d'investissement				
Subventions d'équipement	1 504 476,71	(42 174,35)	13 430,58	1 448 871,78
Autres subventions d'investissement				
Montant nominal	1 504 476,71	(42 174,35)	13 430,58	1 448 871,78
Quotes-parts virées au compte de résultat				

73 947,22129 552,15

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2025	31/12/2024
Dons en nature		
Chocolats	490,89	
	490,89	
Prestations en nature		
Bénévolat		
Total	490,89	

Répartition par nature de charges	31/12/2025	31/12/2024
Secours en nature		
Chocolats	490,89	
	490,89	
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole		
Total	490,89	

Concours publics et subventions

31/12/2025	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
Concours publics et subventions						
Concours publics						17 613 935,43
Subventions d'exploitation						11 898,93
Subventions d'investissement						857 692,08
TOTAL						18 483 526,44

Détail des concours publics par financeurs :

- Produits de tarifications Département 76 : 4 181 638.18 €
- Produits de tarifications Département 14 : 44 638.33 €
- Produits de tarifications Département 27 : 886 382.22€
- Produits de tarifications Agence Régionale de Santé : 12 501 276.70 €

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Nat. Dette	Nature de la Garantie	Org. Bénéficiaire	Montant début	31/12/2025
Emprunt	Nantissement de comptes titres	Crédit Coopératif	2 746 577,00	1 560 409,52
Emprunt	Hypothèque conventionnelle	Crédit Coopératif	2 746 577,00	1 560 409,52
Emprunt	Nantissement de compte	Crédit Coopératif	135 000,00	135 000,00
		TOTAL	5 628 154,00	3 255 819,04

Engagements financiers

31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties		
Cf. état Engagements financiers - Avals, cautions et garanties		1 327 537,49
		1 327 537,49
Engagements de crédit-bail		
Engagements en pensions, retraite et assimilés		
Autres engagements		
Total des engagements financiers (1)		1 327 537,49
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées		

Détail - Avals, cautions et garanties

Engagements financiers - Avals, cautions et garanties	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Caution CD76 sur emprunt CC de 641 868 €		252 367,45
Caution Hotel de Ville sur emprunt CC de 641 868 €		28 040,83
Caution FGMOSS sur emprunt CC de 2 746 577 €		
Caution CD76 sur emprunt CC de 1 720 000 €		917 833,91
Caution Hotel de Ville sur emprunt CC de 1 720 000 €		101 981,55
Caution CEGC sur emprunt CE de 655 530 €		27 313,75
Totalisation		1 327 537,49

Tableau de passage du résultat comptable au
résultat du compte administratif

	Total						
Résultat comptable (a)	1 719 820,88	1 719 820,88					
Reprise résultats sous contrôle tiers financeurs (b)	+ 57 427,00 -	+ 57 427,00 -	+ -	+ -	+ -	+ -	+ -
Résultat économique (c = a + b)	1 777 247,88	1 777 247,88					
Dépenses non opposables aux tiers financeurs (d)	+ - 66 077,22	+ - 66 077,22	+ -	+ -	+ -	+ -	+ -
Produits non opposables aux tiers financeurs (e)	+ -	+ -	+ -	+ -	+ -	+ -	+ -
Résultat du compte administratif (f = c + d + e)	1 711 170,66	1 711 170,66					

Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité

	31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT COMPTABLE	1 719 820,88	1 415 957,46
Reprise du résultat antérieur	57 427,00	(335 027,27)
EXCEDENT ou DEFICIT EFFECTIF GLOBAL	1 777 247,88	1 080 930,19
Dont résultat effectif sous gestion propre	19 125,87	36 880,94
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	1 693 223,54	1 044 049,25

Rémunérations des Dirigeants

		31/12/2025
Rémunérations des membres :		
- des organes d'administration		
- des organes de direction		
- des organes de surveillance		342 639,77

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

Répartition des effectifs par catégorie

		31/12/2025	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Ouvriers		43,00	
	Employés, techniciens, agents de maîtrise		181,00	
	Cadres et ingénieurs		21,00	
	Autres catégories			
	TOTAL		245,00	

Produits et Charges exceptionnels

		31/12/2025
Total des produits exceptionnels		
Total des charges exceptionnelles		407 381,33
Dotations excep. aux amortissements et aux provisions		407 381,33
Dotation aux provisions réglementées	407 381,33	
Résultat exceptionnel		(407 381,33)

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Règlement ANC 2025-01	Commissaire aux comptes 1				Commissaire aux comptes 2			
	CROWE RéMétis							
	31/12/2025	31/12/2024	%	%	31/12/2025	31/12/2024	%	%
Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes								
Honoraires afférents à la certification des comptes	43 470,00	24 667,07	100,00	100,00				
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)								
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité								
Total	43 470,00	24 667,07	100,00	100,00				

(*) pour les missions prévues au II de l’article L.821-54 du code de commerce

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité								
Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité (*)								

(*) pour les missions prévues au II de l’article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l’article L.822-24 du code de commerce pour les OTI »

--

Certificat de réalisation

Identifiant d'enveloppe: A5951C9A-B7A3-875F-828B-9334A98347ED

État: Complétée

Objet: Complétez avec Docusign : SAN 2025- RCA.pdf

Enveloppe source:

Nombre de pages du document: 39

Signatures: 1

Émetteur de l'enveloppe:

Nombre de pages du certificat: 5

Paraphe: 0

Francine THIEULLEN

Signature dirigée: Activé

52 RAMPE BOUVREUIL

Horodatage de l'enveloppe: Activé

Rouen, - 76000

Fuseau horaire: (UTC+01:00) Bruxelles, Copenhague, Madrid, Paris

f.thieullen@crowe-remetis.fr

Adresse IP: 146.255.175.18

Suivi du dossier

État: Original

Titulaire: Francine THIEULLEN

Emplacement: DocuSign

18/06/2026 15:50:08

f.thieullen@crowe-remetis.fr

Événements de signataire

DELARUE Pierre-Yves

py.delarue@crowe-remetis.fr

Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune), Authentification

Signature

Signé par :

 AZE354EF583948E...

Sélection d'une signature : Style présélectionné

En utilisant l'adresse IP: 88.123.170.223

Horodatage

Envoyée: 18/06/2026 15:51:16

Consultée: 19/06/2026 15:46:34

Signée: 19/06/2026 15:46:49

Détails d'authentification

Aut. SMS:

Transaction: 7fdc3d4f-69c1-4413-b4d0-641a9dab7d9a

Résultat: réussi

ID de fournisseur: TeleSign

Type: SMSAuth

Effectuée: 19/06/2026 15:46:27

Téléphone: +33 6 07 77 40 54

Divulgaration relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Accepté: 19/06/2026 15:46:34

ID: e0b0aee8-32e1-4d45-881c-cd12d75b2696

Événements de signataire en personne Signature

Horodatage

Événements de livraison à l'éditeur

État

Horodatage

Événements de livraison à l'agent

État

Horodatage

Événements de livraison intermédiaire État

Horodatage

Événements de livraison certifiée

État

Horodatage

Événements de copie carbone

État

Horodatage

Événements de témoins

Signature

Horodatage

Événements notariaux

Signature

Horodatage

Récapitulatif des événements de l'enveloppe

État

Horodatages

Enveloppe envoyée

Haché/crypté

18/06/2026 15:51:16

Livraison certifiée

Sécurité vérifiée

19/06/2026 15:46:34

Récapitulatif des événements de l'enveloppe	État	Horodatages
Signature complétée	Sécurité vérifiée	19/06/2026 15:46:49
Complétée	Sécurité vérifiée	19/06/2026 15:46:49
Événements de paiement	État	Horodatages
Divulgateion relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques		

ELECTRONIC RECORD AND SIGNATURE DISCLOSURE

From time to time, Basse-Seine Expertise Comptable (we, us or Company) may be required by law to provide to you certain written notices or disclosures. Described below are the terms and conditions for providing to you such notices and disclosures electronically through the DocuSign system. Please read the information below carefully and thoroughly, and if you can access this information electronically to your satisfaction and agree to this Electronic Record and Signature Disclosure (ERSD), please confirm your agreement by selecting the check-box next to 'I agree to use electronic records and signatures' before clicking 'CONTINUE' within the DocuSign system.

Getting paper copies

At any time, you may request from us a paper copy of any record provided or made available electronically to you by us. You will have the ability to download and print documents we send to you through the DocuSign system during and immediately after the signing session and, if you elect to create a DocuSign account, you may access the documents for a limited period of time (usually 30 days) after such documents are first sent to you. After such time, if you wish for us to send you paper copies of any such documents from our office to you, you will be charged a \$0.00 per-page fee. You may request delivery of such paper copies from us by following the procedure described below.

Withdrawing your consent

If you decide to receive notices and disclosures from us electronically, you may at any time change your mind and tell us that thereafter you want to receive required notices and disclosures only in paper format. How you must inform us of your decision to receive future notices and disclosure in paper format and withdraw your consent to receive notices and disclosures electronically is described below.

Consequences of changing your mind

If you elect to receive required notices and disclosures only in paper format, it will slow the speed at which we can complete certain steps in transactions with you and delivering services to you because we will need first to send the required notices or disclosures to you in paper format, and then wait until we receive back from you your acknowledgment of your receipt of such paper notices or disclosures. Further, you will no longer be able to use the DocuSign system to receive required notices and consents electronically from us or to sign electronically documents from us.

All notices and disclosures will be sent to you electronically

Unless you tell us otherwise in accordance with the procedures described herein, we will provide electronically to you through the DocuSign system all required notices, disclosures, authorizations, acknowledgements, and other documents that are required to be provided or made available to you during the course of our relationship with you. To reduce the chance of you inadvertently not receiving any notice or disclosure, we prefer to provide all of the required notices and disclosures to you by the same method and to the same address that you have given us. Thus, you can receive all the disclosures and notices electronically or in paper format through the paper mail delivery system. If you do not agree with this process, please let us know as described below. Please also see the paragraph immediately above that describes the consequences of your electing not to receive delivery of the notices and disclosures electronically from us.

How to contact Basse-Seine Expertise Comptable:

You may contact us to let us know of your changes as to how we may contact you electronically, to request paper copies of certain information from us, and to withdraw your prior consent to receive notices and disclosures electronically as follows:

To contact us by email send messages to: f.thieullen@bsec.actheos.com

To advise Basse-Seine Expertise Comptable of your new email address

To let us know of a change in your email address where we should send notices and disclosures electronically to you, you must send an email message to us at f.thieullen@bsec.actheos.com and in the body of such request you must state: your previous email address, your new email address. We do not require any other information from you to change your email address.

If you created a DocuSign account, you may update it with your new email address through your account preferences.

To request paper copies from Basse-Seine Expertise Comptable

To request delivery from us of paper copies of the notices and disclosures previously provided by us to you electronically, you must send us an email to f.thieullen@bsec.actheos.com and in the body of such request you must state your email address, full name, mailing address, and telephone number. We will bill you for any fees at that time, if any.

To withdraw your consent with Basse-Seine Expertise Comptable

To inform us that you no longer wish to receive future notices and disclosures in electronic format you may:

- i. decline to sign a document from within your signing session, and on the subsequent page, select the check-box indicating you wish to withdraw your consent, or you may;
- ii. send us an email to f.thieullen@bsec.actheos.com and in the body of such request you must state your email, full name, mailing address, and telephone number. We do not need any other information from you to withdraw consent.. The consequences of your withdrawing consent for online documents will be that transactions may take a longer time to process..

Required hardware and software

The minimum system requirements for using the DocuSign system may change over time. The current system requirements are found here: <https://support.docusign.com/guides/signer-guide-signing-system-requirements>.

Acknowledging your access and consent to receive and sign documents electronically

To confirm to us that you can access this information electronically, which will be similar to other electronic notices and disclosures that we will provide to you, please confirm that you have read this ERSD, and (i) that you are able to print on paper or electronically save this ERSD for your future reference and access; or (ii) that you are able to email this ERSD to an email address where you will be able to print on paper or save it for your future reference and access. Further, if you consent to receiving notices and disclosures exclusively in electronic format as described herein, then select the check-box next to 'I agree to use electronic records and signatures' before clicking 'CONTINUE' within the DocuSign system.

By selecting the check-box next to 'I agree to use electronic records and signatures', you confirm that:

- You can access and read this Electronic Record and Signature Disclosure; and
- You can print on paper this Electronic Record and Signature Disclosure, or save or send this Electronic Record and Disclosure to a location where you can print it, for future reference and access; and
- Until or unless you notify Basse-Seine Expertise Comptable as described above, you consent to receive exclusively through electronic means all notices, disclosures, authorizations, acknowledgements, and other documents that are required to be provided or made available to you by Basse-Seine Expertise Comptable during the course of your relationship with Basse-Seine Expertise Comptable.